

Décharge 2008: Collège européen de police CEPOL

2009/2127(DEC) - 07/10/2010 - Acte final

OBJECTIF : refus de la décharge au Collège européen de police (CEPOL) pour l'exercice 2008.

ACTE LÉGISLATIF : Décision 2010/756/UE du Parlement européen concernant la décharge sur l'exécution du budget du Collège européen de police pour l'exercice 2008.

CONTENU : avec la présente décision, **le Parlement européen refuse d'octroyer la décharge au directeur du Collège européen de police sur l'exécution du budget du Collège pour l'exercice 2008.**

Les raisons du refus figurent à la résolution du Parlement européen approuvée le 7 octobre 2010 (se reporter au résumé de l'avis du 7 octobre 2010).

La décision de clôturer les comptes du CEPOL pour l'exercice 2008 sera prise lors d'une période de session ultérieure, conformément à l'article 5, paragraphe 2, point b), premier alinéa, de l'annexe VI du règlement intérieur du Parlement.